



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnes défavorisées

Question écrite n° 52395

Texte de la question

M. Jean-Pierre Barbier appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, sur les difficultés des épiceries sociales et solidaires. La baisse des dotations gouvernementales qui pourrait conduire les collectivités locales à écarter ces structures de leur priorité de financement, les modifications des conditions d'accès aux produits issus du fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) ou encore, l'habilitation régionale des structures de l'aide alimentaire, sont autant de modifications et d'évolutions affectant l'environnement socio-économique des épiceries sociales et solidaires. Pourtant, les épiceries participent au développement local et sont ancrées dans les territoires. Leur utilité sociale est réelle. Aussi, il lui demande quels sont les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour aider les épiceries sociales et solidaires à se maintenir et à se développer.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Barbier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52395

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Économie sociale et solidaire et consommation

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mars 2014](#), page 2525

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)